



FICHE DE PRÉSENCES IRRÉGULIÈRES

SECTEUR SCOLAIRE

Ce document est à remettre à la Direction **au plus tard jusqu'au 20 du mois** qui précède le mois concerné.
Si ce délai est dépassé, des périodes d'accueil peuvent être refusées.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :	MOIS :
-----------------------------	--------

Site du Viaduc :				Site des Fauvettes :		Site de la Courtine :		
☐ UNO ☐ LOUP-GAROU ☐ BILBOQUET ☐ DOMINO ☐ DIABOLO				☐ CARAMBOLE		☐ MARELLE		
DATE	JOUR	Avant école 6h30-8h00	Matinée 8h00-11h45	Midi 11h45-13h15	Après-midi 13h15-15h15	Après école 15h15-17h30	Fin de journée 17h30-18h30	Décision ☒ Accepté ☐ Refusé

Cocher [x] les périodes								
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐

Les périodes réservées sont définitives et seront facturées y compris en cas d'annulation.

Toute présence pendant les vacances scolaires entraînera une majoration de 20% pour les forfaits à 37 semaines.

Date de la demande et signature du/des représentants légaux :

Date et signature de la Direction :

Information transmise après décision ☒

- ☐ Représentants légaux
- ☐ Groupe d'accueil UAPE